



**REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Du BUREAU SYNDICAL du 17 Septembre 2024**  
**DELIBERATION N° 2024-61**

**OBJET** : Création d'un poste de conducteur d'opération.

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 du mois de Septembre le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 04 Septembre 2024, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

M. Christophe ZARAGOZA est élu est Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X	
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE		X	
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC		X	
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT		X	
Démissionnaire	ANDUZE			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC		X	
		<b>16</b>	<b>9</b>	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 25
Nombre de Membres présents	: 16
Nombre de votes exprimés	: 16

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant

**Vu** la délibération du 18 septembre 2020 portant délégation au Bureau Syndical, il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

## Création d'un poste de conducteur d'opération - PAGE 2

Compte tenu de l'élargissement des compétences, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, la création d'un poste permanent à temps complet pour assurer les missions de Conducteur d'Opération à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux relevant de catégorie A, ou par un agent relevant du cadre d'emploi des technicien territoriaux relevant de la catégorie B.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

En cas de recrutement d'un non-titulaire, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.












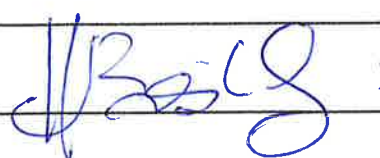

Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

**Pour le Président et par délégation,**

**Aimé CAVAILLE**  
**1er Vice-Président du SMEG**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 17 SEPTEMBRE 2024  
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 à 09h30**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG,**

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 030-200039543-20240917-2024\_61-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	